Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 128 (2007)
Heft: 4

Rubrik: Les inspecteurs communiquent

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les inspecteurs communiquent

Canton de Vaud

Mesdames, Messieurs, chers apiculteurs,

Les limitations temporaires du trafic des abeilles liées au feu bactérien sont reconduites du 1er avril au 30 juin 2007. Les déplacements de vos abeilles pour l'achat, la vente, la transhumance ou autre transfert, sont toutefois possibles selon les zones établies par la Station cantonale d'arboriculture. **En vous annonçant préalablement et obligatoirement aux inspecteurs des ruchers du lieu de départ et de destination de vos abeilles, vous serez renseignés sur les possibilités de transfert.**

Les restrictions précitées sont assorties de quelques exceptions qui font l'objet **d'autorisations délivrées uniquement par l'Inspecteur cantonal des ruchers, à savoir:**

- lors de la mise en claustration des colonies pendant 48h.
- lors du passage en station de transit.
- lors de transhumance à une altitude supérieure à 1200 m.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au soussigné, au tél. 021 864 56 30.

Enfin, en raison d'autres séquestres en vigueur liés à la lutte contre les épizooties, le Service vétérinaire vous demande une discipline accrue et compte sur votre sens des responsabilités.

Nous vous souhaitons une bonne saison et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, chers apiculteurs, à nos meilleurs messages.

L'Inspecteur cantonal
P.-A. Bonzon

A VENDRE

Nucléis DB 6 cadres
races carniolienne

Fr. 180.–

N. AJVAZI, 1350 Orbe
Tél. 024 441 21 26
Natel 079 355 16 79 dès 13 heures